



D O S S I E R D E P R E S S E

Bilan de la campagne 2022 de la Garde régionale forestière Luberon pour surveiller les massifs forestiers et sensibiliser le public au risque incendie



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional du Luberon

Contact espaces naturels : Aline Salvaudon – 04 90 04 42 05 – aline.salvaudon@parcduluberon.fr

Contact presse : Solgne Louis – 06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr

60 place Jean-Jaurès 84400 Apt – www.parcduluberon.fr

En 2022, le Parc naturel régional du Luberon a de nouveau répondu favorablement, pour la 19^e année consécutive, à l'initiative de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mettre en place une opération de sensibilisation du public aux risques d'incendies de forêt en période estivale, dans le cadre de l'opération « Guerre du feu ».

Le Parc du Luberon a reconduit cette action exemplaire, accueillie avec enthousiasme par les communes du territoire, pour un budget de 150 125 €, financé à 80 % par le Conseil régional.

Cette action a mobilisé 24 jeunes issus des communes du Parc, du 27 juin au 31 août 2022. Ces garçons et filles, âgés de 18 à 27 ans, connaissent bien leurs villages et le Luberon, et ils ont à cœur de le protéger.

Cette année, 73 788 personnes ont directement été sensibilisées aux risques d'incendie.

■ LE RÔLE DES GRF

Les GRF expliquent aux usagers de l'espace naturel les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers l'été sur le territoire du Parc du Luberon (niveaux d'alertes, créneaux horaires, zones dérogatoires). Ils peuvent également relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu.

Par ailleurs, ils participent activement à la sensibilisation pour un bon comportement des visiteurs en milieu naturel, et informent les estivants sur l'offre touristique locale et les possibilités de balades.



Fin juin 2022, **les 24 jeunes GRF ont été formés par la Région Sud**, avec l'appui de l'ensemble des services compétents (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Direction Départementale Territoriale, Office National des Forêts, Comités Communaux Feux

de Forêt), et ont également suivi une journée de formation au sein du Parc du Luberon pour mieux appréhender le territoire et ses spécificités.

■ RÉPARTITION DES GRF SUR LE TERRITOIRE

Identifiables à leur tenue (uniforme marron avec logos Région et Parc du Luberon), ils ont été **déployés par binômes à l'entrée des sites naturels les plus fréquentés** du territoire.

À l'entrée des sites dérogoatoires (situés au cœur du massif, ce sont les seuls sites qui restent ouverts l'après-midi en risque TRÈS SÉVÈRE) :

- Forêt des Cèdres du Petit Luberon
- Vallon de l'Aiguebrun
- Colorado de Rustrel

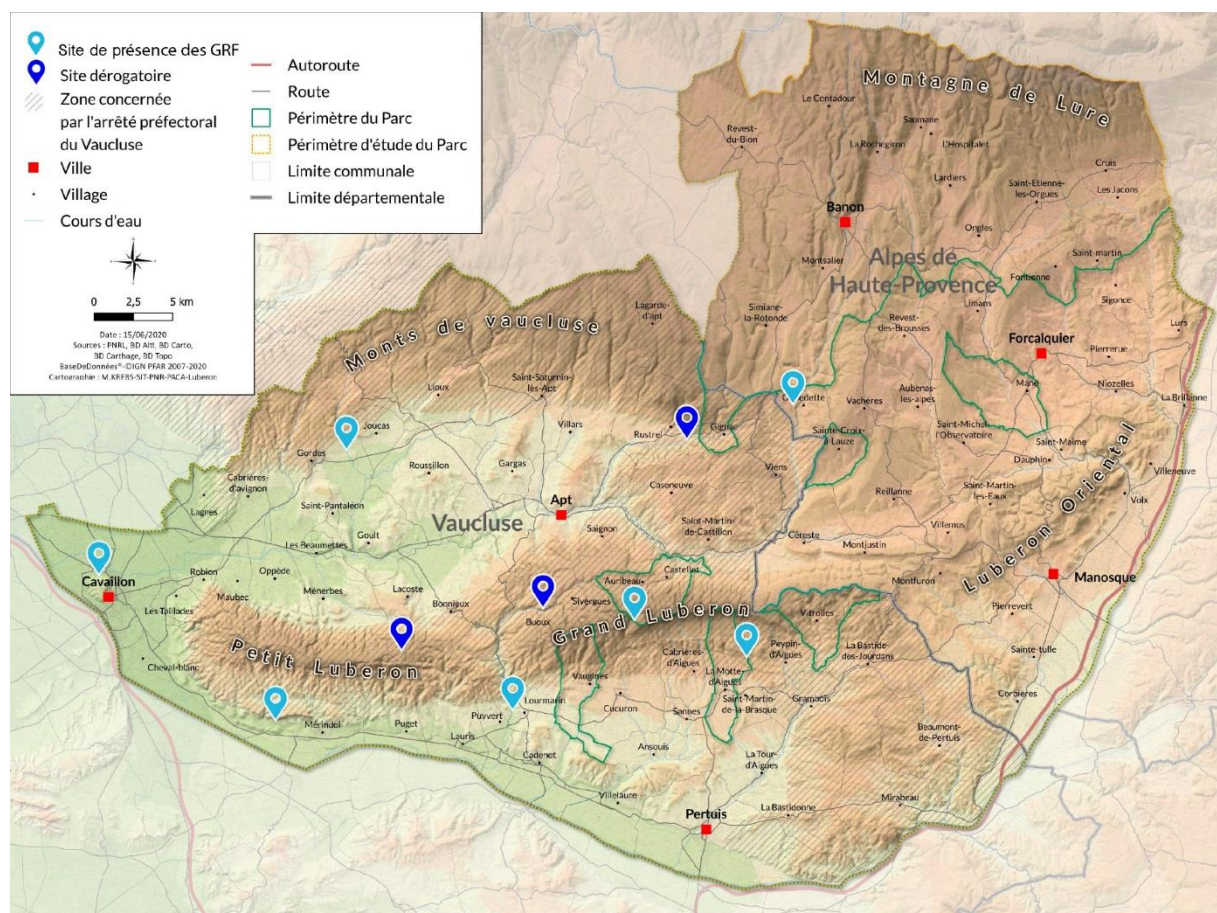
► *Ils jouent un rôle important pour permettre que ces sites naturels restent accessibles aux visiteurs et contribuent à l'attractivité touristique de notre territoire.*

Ils ont également été déployés **sur des sites naturels très fréquentés et/ou les plus sensibles au risque incendie** :

- Colline Saint-Jacques à Cavaillon (patrouille à VTT)
- Gorges de Régalon
- Gorges d'Oppedette (04)
- Gorges de Véroncle
- Sud du Grand Luberon (Lourmarin, Cucuron, Cabrières d'Aigues, Peypin d'Aigues).

Afin de diffuser au mieux l'information auprès du public, les GRF ont couvert également certains **marchés locaux du territoire** (20 cette année en Vaucluse et dans les Alpes de Haute-Provence).

L'objectif : sensibiliser les estivants mais aussi les résidents, pas toujours au fait de la réglementation d'accès aux massifs forestiers en période estivale !



■ 2022, UN RENFORCEMENT DU DISPOSITIF QUI A FAIT SES PREUVES

L'été 2022 a été **une saison particulièrement à risque** : nombreux départs de feux, conditions météorologiques dangereuses et gros incendies dans les régions voisines mobilisant la majorité des effectifs des pompiers.

De ce fait, la préfecture de Vaucluse a interdit l'accès aux massifs plus fréquemment que les années précédentes.

Au total, le Vaucluse a connu **11 jours en risque exceptionnel** et **près de 15 jours en risque très sévère**, ce qui est un chiffre encore jamais vu depuis la mise en vigueur du dispositif sur le territoire.

Lors des journées à risque dit « exceptionnel », certains sites sensibles ont été renforcés par une présence des gardes sur de plus longues plages horaires : la forêt des Cèdres du Petit Luberon et le vallon de l'Aiguebrun à Buoux notamment. Le dispositif a également fait ses preuves à Oppède-le-Vieux sur les quelques jours de présence testés cette saison.

Les GRF, en plus de leur adaptabilité, ont su maintenir un haut niveau de courtoisie et de professionnalisme, face à un public à la fois inquiet et désireux de randonnées... Ils ont ainsi fortement contribué à ce que cette saison particulière se passe bien et en toute sécurité.



■ AUTRES PARTICULARITÉS DE L'ANNÉE 2022

- Cette année, en plus de la présence de la garde régionale forestière sur différents marchés du territoire, des gardes ont assuré une présence sur deux festivals musicaux afin de sensibiliser les festivaliers aux risques d'incendies et proposer des informations sur l'éco-tourisme local. Une nouveauté qui sera renouvelée sur les festivals locaux dont le public est sensible à la mission des GRF.

- Pour la 3^e année, en août et septembre, **la gendarmerie de Pertuis** a organisé, en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon, **des patrouilles équestres** sur les lieux les plus fréquentés des massifs du Parc.

L'objectif : renforcer la prévention du risque incendie par un contact direct avec le public, mais aussi travailler à la sécurité publique et à la recherche éventuelle de personnes disparues.

Une convention a été signée, et le Parc a ainsi pris en charge la location de 2 chevaux équipés et d'un van.



- Les patrouilles sur les crêtes du Grand Luberon, permises **grâce au soutien financier de la Fondation du Crédit Agricole Alpes Provence** pour l'investissement de **2 VTT à assistance électrique** en 2021, ont de nouveau fait leurs preuves en 2022.

Le Mourre Nègre est l'un des lieux phares du Luberon pour les amateurs de randonnées et sports en extérieur. Les GRF ont pu aller cette année encore directement à leur rencontre au cœur des massifs, et faire de la surveillance depuis leur lieu de patrouille car il offre un point de vue stratégique : plusieurs départs de feu ont ainsi pu être signalés et pris en charge rapidement par les secours au cours de la saison.

■ CONCLUSION

La prévention des risques d'incendie par une sensibilisation en face-à-face du public au cœur des sites naturels fréquentés est indispensable.

Cette saison 2022 a connu une baisse de la fréquentation des massifs par rapport aux années précédentes, probablement liée à la retombée de l'effet du déconfinement et surtout au fort risque incendie : les grands incendies dans les régions voisines ont inquiété les visiteurs et les interdictions d'accès aux massifs les ont dissuadés.

L'effectif de la garde régionale forestière s'est avéré nécessaire : la plupart des départs de feux sur le territoire du Parc ont été signalés rapidement et pris en charge à temps. Nous avons également pu constater une amélioration du comportement des visiteurs : **le dispositif « Guerre du feu » semble porter ses fruits et la communication plus conséquente cette année des médias a été un atout majeur.**



Les départs de feu et les gros incendies de Gironde et d'ailleurs sont là pour nous rappeler que le travail de sensibilisation des jeunes en forêt reste toujours autant justifié, et qu'il est nécessaire à un bon équilibre entre sécurité du public et découverte des forêts.

Pour s'en convaincre, si nécessaire, il convient de voir l'enthousiasme des résidents, riverains, visiteurs et professionnels du tourisme, sur la présence renouvelée des gardes régionaux forestiers au cœur de l'espace naturel. Le face-à-face avec le visiteur est une réelle plus-value pour expliquer la réglementation, convaincre du bien-fondé de la vigilance et diffuser « la culture incendie ».

La réussite du dispositif émane avant tout de la mobilisation des 24 jeunes motivés, mais aussi de la qualité de la formation qu'ils ont reçue de l'ensemble des services compétents, du mode de fonctionnement adapté et, enfin, d'une complémentarité évidente entre tous les acteurs de la prévention, et ce sur l'ensemble du massif du Luberon qui s'étire d'est en ouest sur deux départements.

■ RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

- Les infractions aux conditions d'accès aux massifs forestiers sont passibles de 750 € d'amende (contravention 4^e classe, article R163-2 code forestier).
- Le fait de provoquer involontairement l'incendie des bois et forêts appartenant à autrui, par des feux allumés à moins de 200m de ces terrains, par des feux allumés ou laissés sans précautions suffisantes, par des pièces d'artifice, par une cigarette jetée à terre..., est sanctionné par : 30 000 à 45 000€ d'amende et 2 à 3 ans de prison (article 322-5 code pénal).



Voir nos posts dédiés à la GRF Luberon en tapant #garderegionaleforestiere #grf #preventionincendie sur :

Facebook : @pnrluberon
<https://www.facebook.com/pnrluberon>

Instagram : @parcduluberon
<https://www.instagram.com/parcduluberon/>

Voir le reportage sur la mission des GRF Luberon : https://www.bfmtv.com/var/replay-emissions/hors-series/la-guerre-du-feu-en-region-sud-gardes-forestiers-regionaux_VN-202208090203.html